

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de onze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BREUIL Sylvain, GARNIER Jean-Philippe, JAMBRINA PENALBA Jean-Baptiste, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, LOUBAT Karine, PLAZENET Gisèle, PO-TEAUX Maryse, RIBIER Michel, ROCHELOIS Chantal et SERGERE Maryline.

Etaient représentés : Mme BEAUVALLOT Céline, CHARBONNIER Julien, M. CLUZEL Damien, GAYET Co-line.

Secrétaire de séance : M. RIBIER Michel

Date de la convocation : 5 février 2022.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1-2022 DEMANDES DE SUBVENTIONS

ADRESSAGE :

Madame le Maire rappelle la mise en place de l'adressage sur l'ensemble de la commune afin de permettre une localisation précise du domicile des personnes, des services, des activités ou des entreprises. La phase dénomination et numérotation des voies est en cours d'achèvement. Il est nécessaire pour finaliser ce dossier de commander des plaques pour la numérotation des habitations ainsi que les panneaux de rue.

Le plan de financement serait :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Signalétique	14 766	DETR	45%	7 742.00
Pose des panneaux de rue et des numéros de maison en régie	2 439	Amendes de police (sur 10 000 € maxi)	20%	2 000.00
		Autofinancement	43%	7 463.00
TOTAL	17 205.00	TOTAL		17 205.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DETR et auprès des amendes de police et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

RENOUVELLEMENT ÉQUIPEMENT :

Chauffage salle annexe :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la chaudière de la salle annexe est hors d'usage, il est donc nécessaire de la remplacer.

Broyeur d'accotements :

De plus le broyeur d'accotement nécessite de grosses réparations pour le réutiliser.

Au vue du coût des réparations et de son ancienneté, Madame le Maire propose l'achat d'un nouveau broyeur.

Pour financer ces deux équipements, elle suggère de déposer un dossier de subvention au titre de la « solidarité départementale » (plafond de dépenses de 10 000 € HT pour 5 000 d'aide).

Le plan de financement serait :

Natures des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Remplacement chaudière	5 736.34	Conseil départemental	5 000.00
Achat broyeur	13 100.00		
		Autofinancement	13 836.34
TOTAL	18 836.34		18 836.34

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de déposer un dossier de demande de subvention « solidarité départementale » auprès du Conseil Départemental et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

GROUPE SCOLAIRE :

- Madame le Maire informe l'assemblée que la commission chargée de l'analyse, du classement et du choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre s'est réunie pour analyser les offres.

Elle rappelle que la commune a lancé une consultation pour l'architecte concernant le groupe scolaire.

Le maître d'ouvrage choisit l'attributaire du marché sur la base de critères de sélection pondérés qui sont les suivants :

- | | |
|--|------|
| - Prix | 20 % |
| - Compétence au vu des justificatifs fournis par le candidat | 40 % |
| - Valeur technique appréciée au vu de la note méthodologique présentée | 40 % |

Seize candidats ont remis une offre.

Mme le Maire porte à la connaissance des conseillers les différentes notes obtenues par les candidats en fonction des différents critères.

Vu le résultat d'analyses des offres, il a été décidé de retenir l'entreprise MÈTRE CARRE qui a été classée première.

Mme le Maire fait part à l'assemblée que le forfait provisoire pour la réalisation de la mission de base est fixée à 120 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le classement et autorise Madame le Maire à signer le marché et tout document référent.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la présentation par l'architecte d'une esquisse du projet « groupe scolaire ».

Madame le Maire propose de déposer différents dossiers de demandes de subventions concernant ce projet.

Le plan de financement serait :

Espaces dédiés	Travaux	Frais maîtrise d'œuvre	Frais annexes	Total HT	DETR	CD03	Région	Autofinancement
Ecole maternelle	487 500	42 991	41 725	572 216	279 238	171 665	6 870	114 443
Dont Construction	447 500	39 458	39 458	526 416	263 208			
Dont Espaces extérieurs	40 000	3 533	2 267	45 800	16 030			
Ecole primaire	393 000	36 606	35 340	464 946	225 603	139 484	6 870	92 989
Dont Construction	353 000	33 073	33 073	419 146	209 573			
Dont Espaces extérieurs	40 000	3 533	2 267	45 800	16 030			
Accueil de loisirs	376 500	37 426	36 158	450 084	218 172	135 025	6 870	90 017
Dont Construction	336 500	33 892	33 892	404 284	202 142			
Dont Espaces extérieurs	40 000	3 534	2 266	45 800	16 030			
Cantine	410 000	23 577	23 577	457 154	228 577	137 146		91 431
Total groupe scolaire	1 667 000	140 600	136 800	1 944 000	951 590	583 320	20 610	388 880
Parking sécurisé	168 000	14 400	9 200	191 600	86 220	16 680	50 380	38 320
Total général	1 835 000	155 000	146 000	2 136 000	1 037 810	600 000	70 990	427 200

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DETR, auprès du Conseil Régional, de la CAF voire de la MSA pour le bâtiment accueillant l'ALSH et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2-2022 ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de l'association « Etoile Sportive Cressangeoise » qui fête ses 90 ans cette année.

Madame le Maire rappelle les conditions de soutien des associations de la commune avec notamment la mise à disposition gratuitement des différentes salles et équipements.

Elle indique, l'attribution d'une subvention de 350 € lors de la célébration des anniversaires (dizaines).

Par ailleurs, d'autres sollicitations nous ont été adressées (Trail des Cotes Matras, Jazz dans le Bocage, ANACR) elles seront étudiées lors du prochain conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de 350 € à l'association « Etoile Sportive Cressangeoise » pour leur 90^{ème} anniversaire.

3-2022 LOTISSEMENT

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le terme du contrat avec Assemblia au 31/12/2022.

A ce jour, trois terrains restent à la vente, s'ils ne sont pas vendus à la fin du contrat ils devront faire l'objet d'un rachat par la commune.

Après examen de la situation du marché foncier et du contrat avec Assemblia, il est proposé :

- de porter le prix de 25 € du m² à 19 € du m²
- de permettre l'acquisition des lots 8 et 9 ensemble, si la demande est exprimée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver ces deux propositions.

4-2022 CONVENTION SIVOM RESEAUX ASSAINISSEMENT

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de signer une convention avec le SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER concernant l'exploitation de réseaux assainissement et d'ouvrages d'épuration collectifs.

Plusieurs points sont abordés dans cette convention : le transfert des compétences, le règlement de service, la réalisation et l'intégration des nouveaux équipements, les documents d'exploitation, le régime des travaux, les branchements et raccordements au réseau des abonnées, l'entretien des avaloirs et regards, régime des études et autorisations, la fixation de la redevance municipale d'assainissement aux usagers, rémunération du SIVOM, modification à la charge du service, échancier de recouvrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention avec le SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER.

5-2022 DELIBERATION CCAS

La commune adhère à l'association « épicerie solidaire » au regard des services rendus aux habitants dans le cadre de l'accompagnement social et alimentaire.

En conséquence, elle s'acquittera comme tous les ans de la cotisation sollicitée soit 640 € pour l'année 2021, par le biais du CCAS.

Madame le Maire propose de mandater cette somme au compte 6574 (subvention fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privés).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à régler la cotisation de l'épicerie solidaire au compte 6574.

6-2022 INFORMATIONS DIVERSES

Le logement rue de la Garenne est terminé (pose de toile sur les murs, changement des toilettes, meuble lavabo, meubles bas de cuisine), le bail a été signé avec la nouvelle locataire.

Le SIVOM Rive Gauche Allier procède au changement des canalisations d'eau potable sur le secteur des lieux-dits « Petit Bout » au « Grand Bout » suite à la présence de CMV (Chlorure Vinyle Monomère) que l'on retrouve dans certaines tuyauteries en PVC datant des années 60.

Passage d'un Raid Handi-Valide « le Grand Défi » en tricycle tandem, sur le territoire de la commune le 15 mai de 12h30 à 15h00.

Reprise des activités de l'association des Chemins d'Issard.

Séance levée à 21h45

